

## Qu'est-ce que le programme Compétences VÉ en carrosserie ?

Le PCVÉ carrosserie vise à offrir un cheminement de formation structuré en vue de bâtir les compétences requises en électricité, en intervention sécuritaire, à comprendre le fonctionnement des véhicules hybrides et électriques. Ce programme s'adresse aux travailleurs de l'industrie partout au Québec.

## Qui organise ces formations ?

Chapeauté par le CPCPA (Conseil provincial des comités paritaires de l'industrie des services automobiles) et avec la participation des six Comités paritaires de l'industrie des services automobiles, du CSMO-Auto et plus d'une quinzaine de Centres de formation professionnelle, ce programme permet aux travailleurs de l'industrie des services automobiles de bénéficier d'une formation uniformisée provincialement.

Grâce à l'appui de nos partenaires et collaborateurs, ce programme promet un bel avenir à notre main-d'œuvre d'aujourd'hui face aux besoins de demain.

### Les avantages:

- ✓ Un cheminement de formation adapté en véhicules électriques
- ✓ La certification Compétences VÉ reconnue dans l'industrie
- ✓ Des formateurs formés et certifiés Compétences VÉ
- ✓ Un réseau de centres de formation autorisés

PROGRAMME  
COMPÉTENCES



Scanne-moi

Contactez votre  
organisation régionale

 1-833 637 3783

 [competencesve.ca](http://competencesve.ca)

 Partout au Québec



Suivez-nous sur les  
réseaux sociaux

@CompétencesVÉ

# Programme Compétences VÉ

Formations  
**Carrosserie**





Subvention VÉ

## Qu'est-ce qu'elle offre?

Inclus dans la subvention:

### Coûts de la formation

La formation en elle-même est entièrement subventionnée.

Frais administratifs de 3\$/h à prévoir

### Manuels de formation

Les manuels de formation seront fournis au début de chaque niveau de formation.

### Gants classe 0

Les gants classe 0 seront fournis à partir du 2ème niveau de formation.

### Remboursement salarial

L'employeur percevra un remboursement salarial pour son employé à concurrence de 25,00 \$/h à la fin de chaque formation et ce, pour la totalité du programme.

GRÂCE AU  
FINANCEMENT DE  
Québec

EN PARTENARIAT AVEC



## Nos formations 3 niveaux

Ce programme de formation offre un cursus structuré pour les carrossiers et peintres déjà à l'emploi; en électricité et en intervention sécuritaire des véhicules hybrides et électriques.

### ⚡ Électricité (base)

À la fin de cette formation, le participant sera en mesure de comprendre et de maîtriser les concepts de l'électricité de base ainsi que le fonctionnement des différents systèmes qui assurent la bonne marche d'un véhicule automobile.

### ⚡⚡ Véhicules hybrides et électriques 1 (VHE 1)

Ce cours aidera le carrossier à bien comprendre les différences qui déterminent les applications variées de chaque modèle sur le marché, les composants et les fonctionnements généraux de ceux-ci, les règles de sécurité et les différentes méthodes sécuritaires d'interventions.

### ⚡⚡⚡ Véhicules hybrides et électriques 2 (VHE 2)

Cette formation permettra aux participants d'intervenir de façon sécuritaire sur l'entretien des véhicules électriques et hybrides.

À la fin de la formation, le carrossier sera en mesure d'effectuer la dépose d'une batterie de VEE et d'exécuter différentes vérifications de composants HT, afin de prendre toutes les mesures nécessaires préalables à la réalisation de travaux d'entretien et de réparation de carrosserie sur les sujets couverts.



Inscription

## Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur notre site internet:

Competencesve.ca pour commencer le processus.



### Étape 1

Préinscription aux formations

En parler à votre employeur, c'est lui qui devra vous inscrire.

Rendez-vous à la rubrique: Calendrier de formation et préinscrire son employé à la formation correspondante.

(Votre organisation régionale vous contactera)

*Le candidat doit obligatoirement commencer au niveau 1.*



### Étape 2

Cursus de formation

Compléter les formations du cursus du niveau 1 à 3.



### Étape 3

Passer l'examen de certification VÉ

Réussir l'examen de fin de programme Compétences VÉ.

L'employeur pourra ensuite faire une demande d'attestation VÉ via notre site internet.